

Plans sociaux chez MAHLE et MAHLE-BEHR

Luxembourg, le 2 décembre 2019 - En date du 27 novembre 2019, le syndicat majoritaire LCGB et l'OGBL ensemble avec les représentants du personnel ont conclu un accord dans le cadre des négociations des plans sociaux pour la fermeture des sociétés MAHLE et MAHLE-BEHR, initiées le 6 novembre 2019.

Après 15 jours consécutifs de négociations intenses et dures, les syndicats ont pu mettre en place un filet social pour les 79 salariés impactés par les plans sociaux. Des mesures sociales telles que les retraites ou préretraites, des formations internes et externes seront mises en place et des transferts internes au sein du groupe de MAHLE ont pu être retenus.

Un paquet financier extralégal pour soutenir les salariés sans futur engagement au sein du groupe MAHLE a au-delà été négocié en tenant compte de l'âge et de l'ancienneté des salariés, ainsi que la situation familiale et le nombre d'enfants.

Contacts : **Marc KIRCHEN, Secrétaire syndical, LCGB**
Tél. : +352 49 94 24-319
GSM : +352 691 733 016
E-mail : mkirchen@lcgb.lu

Kevin Dechmann, Secrétaire central adjoint
Tél. : +352 540545-425
GSM : +352 621 724 758
E-mail : kevin.dechmann@ogbl.lu